

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° 1044 Prix : 2000 Fc

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n°MIN/CM/LMO/053/2015

Haut-Katanga

(Lire en page 12)

Moïse Katumbi au secours des finalistes du secondaire



*Alliance des
Mouvements
du Kongo*

Claudel

Lubaya

passse

le (Lire en page 12)

flambeau

à Salomon

Kalonda

Della

**Mise en accusation
du chef de l'Etat :
un faux débat !** (Lire en page 7)

Tambwe Magloire (Lire en page 11)
**s'engage avec le TP
Mazembe pour 5 ans !**

Kasai

Les conflits jettent dans les sentiers plus de 24.000 personnes



Une famille fuyant les violences au Kasai, en République démocratique du Congo. Photo OCHA/Otto Bakano (archives).

La recrudescence de la violence au Kasai, en République démocratique du Congo (RDC), pourrait provoquer de nouveaux déplacements massifs de population, a averti vendredi l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) qui plaide pour que l'on se concentre à nouveau sur cette province pour rétablir la paix et désamorcer les tensions.

Ces derniers jours, le HCR indique avoir reçu des informations faisant état de conflits liés à des milices essayant de remplacer un

chef de communauté traditionnel par un de ses membres dans le village de Nteenda, dans la province du Kasai central. Le conflit a entraîné le déplacement de près d'un millier de personnes.

Dans la ville de Katende, les affrontements entre deux communautés pour les ressources minérales et forestières se sont multipliés tout au long du mois d'août.

Jusqu'à récemment, la région du Kasai avait connu une période « de calme relatif ». Mais en août dernier, plus de 24.000 personnes ont fui trois conflits distincts liés à des litiges fonciers, des affrontements pour les ressources et des confrontations entre différents groupes ethniques, autorités et milices.

Les nouveaux déplacés font état de meurtres, de viols, de tortures et de pillages

Selon le HCR, la majorité des personnes déplacées ont cherché refuge dans les zones frontalières provinciales de la région de Demba, au Kasai central, et de la région de Mweka, au Kasai. Les nouveaux déplacés font état de meurtres, de viols, de tortures, de pillages et d'incendies de maisons au cours des dernières semaines. « Des dizaines de personnes sont arrivées avec des blessures. Il y a beaucoup d'enfants, de femmes et de personnes âgées parmi les déplacés », a détaillé Babar Baloch, porte-parole du HCR.

A noter qu'en 2017, la violence dans la région du Kasai avait entraîné le déplacement interne de 1,4 million de personnes. Et quelques 35.000 Congolais se sont également réfugiés en

Angola.

A la suite de cette nouvelle vague de violences, le HCR continue de suivre la situation avec ses partenaires et de répondre aux besoins des victimes de violations des droits de l'homme. « Nous encourageons également les négociations de paix entre les dirigeants des différentes communautés afin de prévenir de nouveaux affrontements », a indiqué M. Baloch.

Sur le plan humanitaire, l'agence onusienne enregistre les personnes déplacées ainsi que les membres des communautés d'accueil, dont « la capacité à aider et à accueillir les déplacés est souvent limitée en raison de l'extrême pauvreté et des niveaux élevés de malnutrition dans la région ». Le HCR aide aussi les survivants de violences sexuelles et les oriente vers des soins médicaux et un soutien psychosocial.

Le sort des ressortissants congolais retournés/expulsés de l'Angola

Dans le cadre d'un effort d'aide humanitaire en cours, le HCR a jusqu'à présent distribué des articles, notamment des bâches en plastique, des couvertures, du savon et des kits de cuisine à plus de 4.000 personnes. Des milliers de personnes ont également reçu des kits d'abri et une aide en espèces pour acheter de la nourriture et répondre à leurs besoins les plus urgents.

Par ailleurs, l'agence onusienne s'est également dit préoccupée par la sécurité des quelque 16.000 Congolais expulsés d'Angola l'année dernière. Ces derniers continuent de survivre dans « des conditions précaires dans des régions éloignées et presque inaccessibles ». L'Angola a expulsé des milliers de personnes à la fin de 2018 et au début de 2019, dans le cadre d'opérations ciblant « la migration clandestine ».

Parmi elles se trouvaient de nombreux anciens réfugiés congolais, qui ont été dirigés vers des organisations partenaires du HCR pour obtenir de l'aide. Dans ces conditions, l'agence onusienne évalue l'état des routes pour préparer l'acheminement urgent de l'aide humanitaire, si la situation continue à se détériorer.

Avec Onu Info

RDC-Rwanda

Vincent Karega: «Je n'ai jamais dit, et je ne dirai jamais que les troubles qu'il y a eu en RDC n'ont pas occasionné des morts»

« Je n'ai jamais dit, et je ne dirai jamais que les troubles qu'il y a eu en RDC n'ont pas occasionné des morts ». L'ambassadeur du Rwanda en République démocratique du Congo, Vincent Karega, s'est ainsi exprimé vendredi 4 septembre 20 à Radio Okapi après une manifestation organisée à Kinshasa par des mouvements citoyens pour exiger son départ. Ces mouvements citoyens et quelques associations l'accusent d'avoir tenu des propos négationnistes en rapport avec le massacre de Kasika, au Sud-Kivu en août 1998

Vincent Karega estime qu'il y a eu beaucoup des distorsions dans ce qu'il avait publié sur son compte twitter à la fin du mois d'août 2020.

R.O : Mr l'ambassadeur Vincent Karega, les mouvements citoyens congolais et autres associations de droits de l'homme exigent votre départ de la RDC pour vos propos en rapport avec le massacre de Kasika notamment. Comment réagissez-vous à cela ?

Vincent Karega : leurs pressions devraient s'exercer sur le gouvernement, qui m'a accrédité ici pour qu'à son tour il évalue la situation et décide du fait que je dois rester ou partir. Mais par rapport à leur action, c'est une action citoyenne, c'est un droit démocratique par rapport à leur entêtement de mon acte que moi je comprends autrement et que j'imagine que si nous nous rapprochons davantage nous pouvons mieux en débattre malgré les turbulences dans nos relations à un certain moment de notre histoire.

R O : Estimez-vous avoir été mal compris ?

Vincent Karega : Oui effectivement, il y a eu beaucoup des distorsions dans ce que je disais. On parle de ma position négationniste par rapport aux morts en RDC. Je n'ai jamais dit et je ne dirai jamais que les troubles qu'il y a eu en RDC n'ont pas occasionné des morts. Il y a eu des morts même avant la présence des Rwandais et même après la présence des Rwandais en RDC. Donc, je n'ai jamais nié que les violences en RDC ont eu des morts, que les différents rebellions, tous les mouvements des libérations ou des réclamations des droits, tribaux et autres n'ont jamais occasionné des morts. Mais pas pour dire que je n'accepte pas qu'il y ait eu des morts ou que je ne reconnais pas la peine de ceux qui auraient perdu leurs membres des familles. Il y a eu incompréhension et les mots que les gens utilisent ou que j'utilise peuvent porter à confusion et surtout qu'il y a une certaine antipathie et animosité, une rwandophobie que nous devons aussi essayer de travailler à réduire ou à éradiquer avec le temps.

R O : Mr l'Ambassadeur ça fait mal si on reconnaît ces morts



Vincent Karega Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Rwanda en RDC, Le 02/07/20 Photo/ Presse présidentielle

comme génocide ?

Vincent Karega : un génocide a une définition. C'est le droit de quiconque croit avoir été victime d'un génocide de plaider pour qu'un génocide lui administré ou lui orchestré soit reconnu et que les coupables d'où qu'ils viennent se présentent devant la justice. Je n'ai rien contre un génocide s'il a eu lieu, s'il remplit les conditions de génocide qu'il soit au Congo ou ailleurs, et dans nos politiques nous sommes prêts comme Rwanda à défendre les peuples menacés de violences de génocide d'où nos déploiements des troupes dans les forces des Nations unies au Darfour, et ailleurs sur le continent et même jusqu'en Haïti.

R O : Vos propos n'ont-ils pas entaché les relations diplomatiques entre la RDC et le Rwanda ? Les mêmes mouvements exigent aussi la rupture des relations diplomatiques entre la RDC et le Rwanda.

Vincent Karega : en même temps il y a d'autres mouvements citoyens qui exigent le renforcement des relations. Donc, dans un contexte démocratique comme celui-ci, toutes les voies ne sont pas canalisées dans le même sens, toutes les demandes ne sont pas similaires mais c'est important d'écouter toutes les demandes et d'aplanir le malentendu dans les jours qui viennent en trouvant d'autres voies et moyens de dialogue face-à-face et de collaboration et de meilleure communication. Donc je prends note de tous les messages et de soutien et d'énervement et de colère surtout que ces mouvements citoyens, je dois aussi les féliciter d'avoir mené une démarche pas violente, assez civilisée ; mais seulement il y a des clarifications à faire pour éviter tout malentendu, tout énervement ou réaction disproportionnée aux actes.

R O : Ayant vécu longtemps en RDC, quelle serait votre contribution à la recherche de la paix dans l'Est du pays ?

Vincent Karega : J'userai de ma passion pour mon Congo natal et mon Rwanda d'origine pour refaire les ponts et non des murs dans un esprit gagnant-gagnant de coopération et partenariat, « peuple à peuple », « business à business » pour remettre la quiétude et la confiance mutuelle de nos peuples.

La République

2, Avenue des Entreprises,
Immeuble Sema, Gare centrale,
Kinshasa-Gombe

Directeur de Publication

Jacques Famba

Coordonnateur de la Rédaction

Boendy Bo Lokanga

+243999199410

Collaborateurs

Boendy BL

Gaston Liande

Rédaction

Enquête et Reportage

Boendy BL

09920307909

Secrétaire de rédaction

Benoit Mutshipayi

Secrétaire de rédaction

PAO

Abedi Salumu

Direction Commerciale et Financière

Dominique Lumumba

0815011886, 0997440728

Lubumbashi

Freddy Tshijika

Jean L. Mwamba

Distribution

Bertin Sefu

Senga Jean-Victor

Vente

-

Images

Dieudonné Kanyinda

Bram's

F. Tshisekedi, Y. Museveni, E. Ndayishimiye, J.

Lourenço à Goma

Un sommet de franche vérité

Le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, respectueux de la tradition, a présidé vendredi par visioconférence, à partir de son cabinet de travail de la cité de l'Union africaine, la 47^{ème} réunion hebdomadaire du Conseil des ministres.

Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir, Communication du Chef de l'État, points d'informations, approbation d'un relevé des décisions du Conseil des ministres, Examen et adoption des dossiers et Examen et adoption des textes.

Au cours du conseil des ministres du vendredi 04 septembre 2020, le Président de la République a informé les membres du Conseil des Ministres qu'un minisommet se tiendra à Goma entre lui-même et les Chefs d'Etat ougandais, rwandais, burundais et angolais pour se pencher sur trois thèmes à savoir :

- la Paix et la sécurité dans la région ;
- les relations diplomatiques et politiques entre ces Etats ;
- la relance des activités économiques dans le contexte actuel de lutte contre la COVID-19.

Au regard des thèmes qui y seront développés, le Conseil des Ministres, à l'initiative du Président de la République, a chargé notamment les Ministres ayant l'Intérieur, les Affaires étrangères, la Coopération internationale, la Défense et le Commerce extérieur dans leurs attributions de mettre ensemble les éléments devant constituer le dossier sur la position de la RDC par rapport à ses voisins.

Le souhait de tous est de voir le chef de l'Etat appeler le chat par son nom en ce qui concerne l'ingérence de certains pays voisins dans la situation chaotique que traverse la République Démocratique du Congo depuis plus de deux décennies. L'Ouganda et le Rwanda singulièrement ne sont jamais sincères avec l'Etat congolais, et constituent le bras séculier de l'entreprise mafieuse internationale sur les minerais de la RDC. Il en est de même de leur complicité avec des rébellions de façade montées sur fond de revendications irrédentistes, et dont ils servent de base-arrière. Après maintes exactions et tueries en masse, le nébuleux Laurent Nkundabatware se la coule douce au pays des mille collines où il jouit de la manne récoltée en RDC.

Le Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, a informé, vendredi, les membres du gouvernement, lors de sa communication au Conseil des ministres, que les résultats préliminaires de l'examen des exonérations fiscales, non-fiscales et douanières réalisé par l'Inspection générale des finances révèle que certaines des exonérations et allègements fiscaux, quoique prévus par la loi, ont été octroyés en violation de la réglementation en vigueur. Le Conseil des ministres a condamné de telles pratiques et a enjoint aux ministres concernés d'annuler sans délai, toutes les exonérations et allègements fiscaux en cas de violation de la loi.

Sur le point d'informations, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, sécurité et affaires coutumières a présenté l'état de l'administration du territoire national, avant que le ministre de la Défense nationale et anciens combattants ne s'attarde sur la situation sécuritaire à travers l'ensemble du territoire national. Le ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire a, quant à lui, exposé sur le processus du lancement de la mise en place des comités de gestion dans certains établissements publics de l'enseignement supérieur et universitaire.

Son collègue de la Recherche scientifique a, pour sa part, donné des explications relatives à la chute d'un engin spatial à Buta, province du Bas-Uele. L'évolution de la situation récente sur le marché des changes a été présentée par le gouverneur de la Banque centrale, invité à prendre part à cette réunion qui s'est tenue en virtuel.

Le ministre de la Santé publique a, en ce qui le concerne, parlé de l'évolution de la situation de la pandémie de la COVID-19 et d'autres épidémies en République démocratique du Congo.

Il a également été fait un relevé des décisions de la 46^{ème} réunion du Conseil des ministres du vendredi 28 août 2020.

Le Directeur de cabinet a.i du Chef de l'État, Eberande Kashmir Kolongele, a assisté à cette réunion aux côtés du Chef de l'État. Le compte-rendu de la réunion a été fait par le ministre d'État, ministre la Communication et médias, porte-parole du gouvernement.

Louis-Paul Eyenga

Milices de Kingbwa

L'abbé Pierre Mutanga aux arrêts



L'abbé Pierre Mutanga, proche collaborateur du président congolais, est aux arrêts pour entretien présumé d'une milice à Kinshasa.

Le directeur administratif de la maison civile du chef de l'État, Pierre Mutanga, est placé sous mandat d'arrêt provisoire à la prison de Makala par la justice militaire. Il lui est reproché d'entretenir un mouvement insurrectionnel. Le 27 août, la police a débusqué des hors-la-loi logés dans une résidence située dans le quartier Kingabwa, dans la commune de Limete. Au cours de cet assaut, le chef de la police du district du Mont-Amba a été blessé et 23 inciviques ont été appréhendés. « Gardiens de la paix volontariste de Fatshi » est le nom que portait ce groupe.

Cette découverte en pleine capitale, siège des institutions, a fait réagir la coalition au pouvoir qui a fustigé la présence de cette milice et exigé une enquête. Le secrétaire général de l'UDPS, le parti présidentiel, Augustin Kabuya, a fermement réfuté toutes les allégations pointant du doigt l'UDPS comme à la tête de ladite milice.

Pour sa part, l'ONG ACAJ, Association congolaise pour l'accès à la justice, révèle que l'abbé qui gère la maison civile du Chef de l'Etat congolais est sous mandat d'arrêt provisoire depuis deux jours.

« M. Pierre Mutanga, directeur administratif à la Maison civile du Chef de l'Etat, placé sous Mandat d'Arrêt Provisoire (MAP) à la Prison de Makala depuis 2 jours par la Justice militaire pour notamment 'entretien d'un mouvement insurrectionnel'. Force

reste à la loi », indique dans un tweet le président de l'ACAJ, l'avocat George Kapiamba. Il sied de rappeler que vingt-trois personnes qui suivaient illégalement une formation militaire avaient été arrêtées à l'occasion, après un échange des tirs lors de l'opération, selon la police. Dans des vidéos postées sur les réseaux sociaux, ces hommes disaient être d'un groupe dénommé « Gardiens de la paix » et clamaient vouloir assurer la sécurité du président Tshisekedi. L'UDPS, le parti de Tshisekedi, avait mis en garde toute personne qui tenterait de lui faire porter le chapeau de l'affaire. M. Mutanga est un abbé au diocèse de l'église Catholique Africaine. La police avait annoncé, une semaine plutôt, le démantèlement d'un groupe insurrectionnel dans un quartier industriel, Kingabwa, en plein Kinshasa.

Qui est Pierre Katumpa Mutanga Dibue ?

Originaire du Kasai Central, Pierre Mutanga Katumpa Dibue est un ancien de la diaspora belge où il a vécu dans la commune de 1000 Bruxelles. A la tête d'un minuscule et obscur parti politique dans les années 1990 mais qui a disparu de tous les radars.

Candidat à la présidentielle de 2011 et opposant à Joseph Kabila. L'homme n'aura jamais quitté Bruxelles, où il résidait, pour faire campagne à Kinshasa. Il ne retrouvera la capitale qu'en début 2019 avec l'avènement de Félix Tshisekedi avant de devenir membre du collège des directeurs administratifs de la Maison civile du chef de l'Etat.

Louis-Paul Eyenga

Situation à l'Est

Le soutien de Bill Clinton à Denis Mukwege

L'ancien Président américain, William Jefferson Clinton, dit Bill Clinton, a encouragé, vendredi dans un tweet, Denis Mukwege pour le travail qu'il accomplit dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC), zone où la « violence continue de menacer encore des civils innocents ».

« Récemment, j'ai rencontré Denis Mukwege à propos de l'excellent travail que lui et beaucoup d'autres personnes accomplissent pour bâtir un avenir meilleur dans l'Est de la RDC », a dit en substance M. Clinton, avant d'ajouter qu'« il faut le dialogue et la réconciliation pour construire une région sûre et prospère dans cette partie du pays ». ACP

En dépit des belles promesses

La CODECO multiplie des actes de pillage à Djugu et Irumu

Des miliciens du groupe armé CODECO ont emporté environ trois cents vaches vendredi au village de Mbetsi au bord du lac Albert en chefferie de Bahema Banywagi dans le territoire de Djugu (Ituri). Selon les autorités coutumières locales, des militaires des FARDC ont réussi à récupérer quelques bêtes après accrochages avec les assaillants. D'autres cas de pillage par ces hommes armés ont été signalés la nuit de vendredi à samedi 5 août au village de Mbandoni. Les victimes déplorent que le gouvernement laisse ces assaillants « vivre sur le dos de la population déjà paupérisée par la guerre. »

Depuis le regroupement des miliciens de la CODECO au groupement Penyi en secteur de Walendu Tatsi à une dizaine de kilomètres de Bunia, les cas de pillage par cette milice se multiplient dans certaines localités de territoires d'Irumu et de Djugu.

Ces miliciens ont emporté trois cents vaches vendredi vers 17 heures à Mbetsi au bord du lac Albert, a

rapporté samedi le chef de secteur de Bahema Sud, Kataloho Takumara.

Ils ont été poursuivis par les FARDC. Des accrochages ont été signalés entre les deux parties vers les escarpements de Mont Bleu. L'armée a récupéré environ deux cents vaches et « elle continue de pourchasser ces inciviques », a précisé ce chef coutumier.

Au village de Mbandoni, toujours en chefferie de Bahema Banywagi, un groupe de miliciens venu d'Ezekere s'est introduit la nuit dernière dans plusieurs maisons, où ils ont emporté des ustensiles de cuisine et environ dix chèvres.

D'après certains habitants, des cas d'embuscade tendus par ces miliciens contre les usagers de route sont également légion sur le tronçon Bunia-Kasenyi. Ils demandent aux autorités de délocaliser ces assaillants, qui sèment la désolation dans la zone.

Tous les efforts fournis par Radio Okapi pour joindre les autorités militaires en Ituri sont restés vains.

Kasai

Plaidoyer pour la prise en charge de nouvelles unités de la police

dans des conditions difficiles.

« Nous avons présenté en long et en large les difficultés que traverse le commissariat provincial de la police du Kasai dont l'état-major est basé à Tshikapa », a-t-il dit.

Il a énuméré quelques difficultés auxquelles sont confrontés les policiers au Kasai et à travers certains territoi-

Bukavu

Présentation du projet de Stabilisation de l'Est pour la paix

Le coordonnateur général du Fonds social de la RDC (FSRDC), Ruphin Bo Elongo, a présenté samedi à Bukavu, le projet de Stabilisation de l'Est de la RDC pour la paix (STEP II), un prolongement du STEP I, sur financement additionnel 2 de la RDC et de la Banque mondiale, en présence du gouverneur Théo Ngwabije Kasi, des partenaires et représentants de la population, à l'occasion de la deuxième journée de l'atelier d'évaluation des résultats du projet STEP I et de présentation du STEP II organisé du 04 au 05 par le FSRDC.

Il a salué à cette occasion le bilan positif du projet STEP I avant de révéler que l'objectif stratégique du projet STEP II se résume dans le relèvement et la résilience des ménages plus vulnérables dans leurs communautés respectives, autrement dit c'est d'abord une contribution à la protection sociale de ces derniers.

Ruphin Bo Elongo a relevé que le projet STEP II comporte beaucoup d'innovations. Ce projet concerne les provinces de l'Ituri, du Nord Kivu, du Sud Kivu, du Kasai Central, du Nord Ubangi et la ville province de Kinshasa pour le volet COVID 19, et cible 1.800.000 personnes bénéficiaires réparties dans 300.000 milles ménages vulnérables qui vont bénéficier du « cash tranfer » pour relever leur niveau de vie ainsi que le travail en termes de personne-jour en échange de l'argent. Les trois secteurs prioritaires du STEP II sont, a-t-il poursuivi, l'éducation (des écoles en durables), la santé (des centres de santé améliorés), l'eau et assainissement en appui aux communautés avec une enveloppe de 152 millions de dollars américains.

Le coordonnateur du FSRDC a indiqué que 1000 infrastructures seront réalisées, parlant des écoles, centres de santé, adduction d'eau potable à réaliser dans différents groupements des territoires. Le budget idéal prévu pour toutes les activités dans les provinces ciblées se chiffre à 445.000.000 USD dont 92.900.000 USD pour le Sud Kivu pour répondre urgemment aux besoins de nécessaires.

Le gouverneur du Sud Kivu, Théo Ngwabije Kasi, dans son mot de clôture, a souhaité voir le projet STEP II travailler davantage en synergie avec d'autres projets de stabilisation afin d'accroître les résultats et d'éviter le chevauchement. Il a demandé au FSRDC d'aligner la vision du STEP II sur les priorités du gouvernement provincial pour faciliter la coordination, éviter le gaspillage des ressources limitées et de tenir compte des recommandations des partenaires et celles des bénéficiaires.

Evaluation des résultats du projet STEP I AU Sud-Kivu

Par ailleurs, le ministre de l'Intérieur et sécurité du Sud-Kivu, Lwabanji Lwasi Ngabo avait ouvert vendredi, au nom du gouverneur empêché, les travaux de cet

atelier d'évaluation des résultats du projet de Stabilisation de l'Est de la RDC pour la paix (STEP I) et de présentation du STEP II organisé par le Fonds social de la République (FSRDC), du 04 au 05 septembre 2020 à l'hôtel Panorama dans la commune d'Ibanda à Bukavu.

A cette occasion, le ministre provincial de l'Intérieur et sécurité a salué le projet STEP I qui cadre bien avec la vision du Chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi, déterminé à restaurer la paix et le développement au Sud-Kivu, à l'Est du pays et sur l'ensemble de la RDC, avant de se féliciter du partenariat qui existe ç cet effet avec la Banque mondiale.

Le chef d'antenne du FSRDC au Sud-Kivu, Jean de Dieu Cirimwami Kaboyi (photo) a, dans sa présentation, évalué le projet STEP I au Sud-Kivu à plus de 97% de réussite. Il a affirmé que ce projet qui s'est étalonné sur sept ans a produits des résultats palpables.

Jean de Dieu Cirimwami Kaboyi a précisé que les résultats globaux atteints portent sur 424 réalisations dont 84 au Sud-Kivu et ont créé plusieurs centaines des milliers d'emplois en termes de personnes-jours dans les provinces ciblées par le projet STEP I. Il a ajouté que 796 km de pistes de desserte agricole ont été réhabilités dont 214 au Sud-Kivu. Dans le domaine des infrastructures socio-économiques, 82 ouvrages ont été réalisés dont 56 projets dans l'éducation. Dans la gestion des conflits, 100% des projets prévus ont été réalisés avec 102 structures de prévention mises en œuvre ou accompagnées.

Au Sud-Kivu, d'autres projets ont porté sur l'eau, l'hygiène et l'assainissement, le reboisement, le pavage des routes secondaires, la construction des escaliers et la chaîne de valeurs agricoles en plus d'un appui institutionnel aux partenaires étatiques dont le SENASEM, l'OVD,...

Il a profité de l'occasion pour dire que STEP I a connu d'énormes défis à relever dont l'inaccessibilité de certains coins, l'insécurité, le faible taux de frais de participation locale bien que revu à la baisse (5%), avant de faire savoir que des mécanismes sont envisagés pour relever ces défis.

Le coordonnateur général du FSRDC, Ruphin Bo-Elongo, après avoir expliqué que SPEP I vient juste en appui aux efforts de la stabilité de l'Est de la RDC longtemps déchiré par des conflits armés, a saisi l'opportunité pour répondre aux préoccupations des participants et de dire que les 15 millions de dollars américains utilisés pour réaliser les activités du projet STEP I au Sud Kivu sont encore peu, vu les besoins sur le terrain. Il est revenu sur le fait que le projet STEP I a pivoté sur quatre volets essentiels, à savoir les infrastructures socio-économiques, les travaux de haute intensité de main d'œuvre (THIMO) ruraux et urbains, l'appui aux ménages vulnérables et l'appui institutionnel aux partenaires étatiques de mise en œuvre. ACP

éléments de la police de circulation routière qui n'ont jamais appliqué la courtoisie routière.

Le député Meba a révélé que les responsables de la police se sont montrés préoccupés par le tableau de la situation qui leur a été présenté, et le général Philémon Mushid a promis de tout transmettre à la hiérarchie pour des solutions idoines.

Diallo Meba a précisé que leur démarche a pour souci d'accompagner des efforts du gouvernement provincial en vue de bons résultats pour le développement de leur province. ACP

Le prix du cuivre franchit la barre de 6800 \$ la tonne, un motif de satisfaction pour la RDC !



Le cuivre a atteint, durant cette semaine du 05 septembre 2020, son plus haut niveau depuis deux ans. Il s'est négocié à 6 800 \$ la tonne sur les marchés mondiaux. Selon plusieurs analystes relayés par Bloomberg, la tendance haussière du métal rouge devrait se poursuivre dans les prochaines semaines, notamment en raison d'une baisse de l'offre mondiale. Avec cette hausse, la République Démocratique du Congo, un des grands pays producteurs de ce métal, devrait augmenter ses recettes d'exportation dans ce secteur.

Cette embellie se justifie par une demande accrue de la Chine, premier consommateur mondial, dont la reprise de l'économie s'est accompagnée d'un achat massif de cuivre, alors même que l'offre n'a pas encore retrouvé ses niveaux d'avant la crise. Les deux pays producteurs africains (RDC et Zambie) devraient profiter de la faiblesse des mines d'Amérique latine qui ne sont pas encore pleinement opérationnelles, après les restrictions liées au coronavirus, alors qu'elles fournissent généralement la majeure partie de la production mondiale.

Certains experts vont plus loin jusqu'à prédire que le prix du cuivre pourrait atteindre bientôt 7 500 \$ à 8 000 \$ la tonne si l'offre mondiale ne comble pas rapidement la demande.

Une demande qui ne cesse de s'accroître suite à l'explosion des besoins due au boom des voitures électriques. D'après la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), 23 millions de véhicules particuliers devraient être produits d'ici 2030.

Aussi, la demande de matières premières utilisées pour la fabrication de batteries rechargeables augmentera rapidement à mesure que l'importance du pétrole en tant que source d'énergie diminuera, comme l'a récemment souligné l'effondrement des prix dû à l'offre excédentaire et à la faible demande résultant de Covid-19. D'autant que ces dernières années, les ventes de voitures électriques ont explosé. Et derrière la voiture électrique, ce sont des matériaux comme le cobalt, le lithium, le cuivre, le nickel ou les terres rares qui mènent à la batterie lithium-ion.

Zoom Eco

L'insécurité retarde la réhabilitation de la route Iga-Barrière-Mongwalu

Le chef responsable de l'entreprise Titan Construct, Isaac Mangenga a indiqué que le dépassement de délai dans les travaux de la réhabilitation de la route Iga-Barrière-Mongwalu, en territoire de Djugu, exécutés par son entreprise fait suite à plusieurs contraintes notamment sécuritaires, climatiques, logistiques et sanitaires avec la pandémie de COVID-19.

Dans une mise au point sur les fausses allégations d'un acteur de la société civile basée dans la commune rurale de Mongwalu sur le non-respect du délai imparti de ces travaux il a expliqué qu'en dépit de toutes ces contraintes, son entreprise est parvenue à supprimer les gros brouillards tristement célèbres qui empêchaient la bonne circulation sur ce tronçon routier abandonné pendant une décennie.

Plutôt que de suivre des rumeurs de certaines personnes qui cherchent par mauvaise foi à remettre en cause les efforts déployés par le gouvernement provincial à travers le financement de ces travaux, Isaac Mangenga a exhorté la population du territoire de Djugu en général, et celle de la commune rurale de Mongwalu en particulier, de continuer à faire confiance à Titan Construct qui est en même de réaliser un travail de qualité parce que a-t-il rassuré c'est une entreprise très expérimentée dans les travaux publics depuis plus de 40 ans.

Lors d'une récente interview exclusive accordée à l'ACP, il a déclaré que 48km sur les 60 prévus sont déjà réalisés par Titan Construct, soit 12 km en cours de réalisation avant d'atteindre la destination. ACP/LR

BCC

Les réserves de change évaluées à 802,2 millions USD au 21 août 2020

Les réserves internationales de la République Démocratique du Congo sont évaluées à 802,27 millions USD en date du 21 août 2020, représentant exactement trois semaines et un jour d'importation des biens et services sur les ressources propres, indique la Banque Centrale du Congo dans son bulletin des statistiques reçu samedi à l'ACP.

Selon la source, ces réserves ont été évaluées à 1,030 milliard USD au 31 décembre 2019. Elles n'ont jamais atteint ce niveau depuis le début de l'année 2020 ajoutant qu'elles ont été évaluées à 792,27 millions USD à fin janvier 2020, avant de connaître un pic à fin avril 2020 à exactement 980,16 millions USD à la suite de l'appui du FMI.

La même source indique qu'en avril 2020, suite à la crise de la covid-19, le FMI a accordé une facilité de crédit rapide de 363 millions USD à la RDC.

Une partie de cet appui financier a été injecté dans les réserves de change de la RDC. Ce qui a justifié ce pic enregistré au 30 avril 2020.

Depuis, les réserves de change de la RDC n'ont fait que baisser et stagnent autour de 800 millions USD. Ce qui représente juste trois semaines d'importation des biens et services sur ressources propres, ce qui ne constitue pas une sécurité pour le pays.

Les règles de contingence de l'Association des Banques centrales d'Afrique exigent un volume de réserves internationales représentant un minimum de trois mois d'importation sur ressources propres.

Pour rappel, les réserves de change sont des avoirs en devises étrangères détenues par une banque centrale.

Lorsqu'une entreprise exporte, elle reçoit des dollars en paiement.

Au moment où elle les change en monnaie nationale, ces dollars peuvent être rachetés par la banque centrale contre sa monnaie nationale.

L'entreprise exportatrice reçoit donc sa monnaie domestique dans laquelle elle pourra payer ses impôts et ses salaires, et la banque centrale a augmenté ses réserves de change en dollars.

Quand un pays présente un déficit commercial (importations supérieures aux exportations), il doit trouver un moyen de financer ce déficit.

Le financement peut se faire en contractant de la dette auprès des autres pays, ou en vendant des actifs domestiques (actions, immobilier...). Un autre moyen de payer les importations est de puiser dans ses réserves, en l'occurrence les réserves de change.

Si un pays se trouve dans une situation dans laquelle les autres pays ne veulent plus financer son déficit commercial (par crainte de ne pas être remboursé par exemple) et qu'il a épuisé ses réserves de change, il se trouve face à une situation de crise de la balance des paiements.

Dans ce cas, il doit réduire ses importations car il n'a plus les moyens de les payer (cela peut se traduire par une dévaluation de la monnaie qui rend les importations plus chères ou par une baisse des dépenses publiques qui limite la consommation donc les importations).

Une telle situation s'accompagne alors d'un plongeon de la consommation et de l'investissement, donc d'une baisse de la croissance et d'une hausse du chômage.

Les réserves de change sont donc une épargne permettant à un pays de continuer à importer malgré les aléas du commerce international.

Le Premier ministre prêt à perfuser la SNCC



Une délégation du nouveau comité de gestion de la Société nationale du chemin de fer du Congo (SNCC) conduite par son président du conseil d'administration (PCA), Gabriel Kyungu wa Kumwanza, a soumis au Premier ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba, les difficultés que rencontre la SNCC pour son fonctionnement, au cours d'une audience qu'il leur a accordée samedi à l'Immeuble du Gouvernement.

Selon le service de communication de la Primature, la délégation a profité de l'opportunité pour présenter ses civilités au Premier ministre.

Tour à tour, le ministre des Transports et voies de communication, Didier Mazenga, le PCA Kyungu wa Kumwanza ainsi que le DG Fabien Mutomb Kan Kato se sont exprimés à ce sujet. ACP

KASAI-ORIENTAL

Plusieurs maisons incendiées dans un conflit communautaire

Plusieurs maisons des villages de Muembia et Bakwa Tshitolo dans le territoire de Katanda ont été incendiées vendredi 4 août, affirme l'administrateur de ce territoire. Cette situation fait suite à la résurgence d'un vieux conflit foncier qui oppose les habitants des groupements de Bena Nshimba, Bena Muembia et Bena Kapuya. La société civile locale fait état de " blessés non dénombrés ", mais d'aucune perte en vie humaine.

Les sources de la société affirment que les disputes, qui ont opposé depuis mercredi dernier les habitants de Bena Nshimba et les Bena Kapuya, se sont poursuivies ce vendredi entre eux.

L'accès des Bena Nshimba dans une zone interdite d'exploitation aux trois communautés en conflit depuis plusieurs années est à la base de cette escalade. Selon la même source, cet accès a été sollicité par

un agent de l'ordre qui exploite cette zone tampon.

Au cours des affrontements, poursuit-il, les Bena Nshimba ont constaté que leurs adversaires devenaient de plus en plus forts dans le combat malgré la riposte. Ils sont allés à leur tour attaquer les Bena Muembia, les soupçonnant d'être venus en renfort aux Bena Kapuya.

C'est ainsi que plusieurs maisons de Muembia et celles de Bakwa Tshitolo ont été incendiées depuis jeudi jusqu'à ce vendredi.

L'administrateur du territoire signale que la police déployée pour s'interposer s'est repliée, " car les antagonistes utilisent des armes de fabrication locale. "

Pendant ce temps, les forces armées sont mises à contribution pour rétablir l'ordre. Mais, la tension est encore vive dans la zone.

MANIEMA

5 morts et 5 blessés graves dans un nouvel éboulement de terre

Cinq personnes sont mortes et cinq autres grièvement blessées dans un nouvel éboulement de terre déclaré ce vendredi 4 septembre dans un carré minier du groupement Mukulungu, dans le territoire de Kasongo (Maniema).

Il y a près d'une semaine seulement, le même phénomène s'est produit dans le

groupement Mirundu du même territoire.

Le ministre provincial de l'Intérieur, Sherry Roger Kimbwaswa qui livre l'information, indique qu'une équipe a été dépêchée sur le lieu du drame par le gouvernement provincial pour raison d'enquête.

Sherry Roger Kimbwaswa ajoute que ces sites ont été immédiatement fermés

KWILU

La société civile d'Idiofa se plaint de l'insuffisance des magistrats

La société civile du territoire d'Idiofa dans la province du Kwilu se plaint de l'insuffisance des magistrats dans ce territoire. Selon elle, la dernière mise en place opérée par le Conseil supérieur de la magistrature a entraîné un vide des magistrats et il ne reste que trois magistrats pour le parquet et le tribunal de paix. Cette situation cause plusieurs difficultés au sein de l'appareil judiciaire d'Idiofa. Dans un entretien accordé à Radio Okapi samedi 4 août, le coordonnateur de la société civile d'Idiofa, Me Jean-Marie Bells, a plaidé pour l'affectation d'autres magistrats à Idiofa afin de palier à toutes ces difficultés.

Me Jean-Marie Bells fait savoir qu'avant la dernière mise en place opérée par le Conseil supérieur de la magistrature, le tribunal de paix de ce territoire avait déjà un problème sérieux d'organisation judiciaire, à cause de l'insuffisance des magistrats, vue l'immensité du territoire.

Selon lui, cette dernière mise en place est venue encore créer un vide au sein de cette juridiction. Celle-ci comptait seulement quatre magistrats (deux au tribunal et deux



Des magistrats devant la primature, lors d'une marche de protestation contre leurs conditions de travail, mardi 30/09/2011. Radio Okapi/ Ph. John Bompengo

au parquet). Un magistrat du parquet a été muté et il n'en reste qu'un seul, déplore-t-il.

Cette situation a entraîné notamment la lenteur dans le traitement des dossiers, à cause de l'équipe très réduites des magistrats, et la non-organisation des chambres foraines. Autre difficulté, indique Jean-Marie Bells, les trois magistrats restés passent des journées entières au travail et « ne rentrent à la maison que le soir, très fatigués et sont coupés du reste de la population. »

KINSHASA

Bientôt distribution de 6 millions de moustiquaires imprégnées



Un lot des moustiquaires imprégnées stocké au dépôt d'un centre de santé à Kinshasa, pour la distribution à la population par le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP). Radio Okapi/Ph. John Bompengo

Six millions de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée seront distribuées gratuitement à tous les ménages de la ville province de Kinshasa dans les deux prochains mois, a annoncé la ministre provinciale de la santé, jeudi 3 août après sa rencontre avec ses partenaires. Cette distribution est prévue dans le cadre du projet de la campagne de lutte contre le paludisme initié par le ministère de la santé en collaboration avec ses partenaires notamment le programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) et la Santé rurale SANRU.

Six millions de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée vont être distribuées aux ménages de Kinshasa. La distribution se fera gratuitement dans les

deux mois qui suivent.

« Je suis très intéressée par ce projet, car la malaria tue sérieusement. Nous allons veiller à ce que ça soit bien distribuée », a déclaré la ministre provinciale de la santé, Bernadette Mpanzu Buku Mayala, au sortir de l'audience qu'elle a accordée à la délégation de partenaires de son ministère jeudi dernier.

Cette distribution sera faite par le PNLN avec l'appui de SANRU et de la cellule d'appui à la gestion financière du ministère de la Santé (CAGF).

Selon Bernadette Mpanzu, la visite de la délégation de SANRU, CAGF à son cabinet entre dans le cadre d'un plaidoyer visant à obtenir l'adhésion et le soutien des autorités provinciales à ce projet.

Matadi

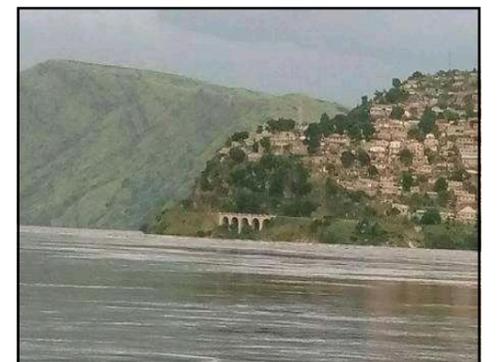
Déplorable : pas de véhicule pour acheminer les prévenus au tribunal

Les prévenus de la prison centrale de Matadi au Kongo-Central n'ont pas un véhicule approprié devant assurer leur transport vers le tribunal de grande instance pour se présenter aux audiences. Avec tous les risques d'évasion, ces prévenus sont encadrés par quelques policiers et s'y rendent à pied. Contacté par Radio Okapi vendredi 4 août, le président du tribunal de grande instance de Matadi renvoie la balle aux autorités provinciales.

Pour comparaître devant les juges au tribunal de grande instance de Matadi et retourner en prison après la comparution, les prévenus de la prison centrale de Matadi, dont le nombre dépend de l'extrait de rôle des audiences de la journée, parcourent près d'un kilomètre à pied, ligotés les uns aux côtés des autres, en arpentant ruelles et marché, sous l'encadrement de cinq policiers seulement.

D'après l'extrait de rôle de jeudi dernier, 67 prévenus en détention étaient programmés pour les audiences.

Mais, l'effectif des policiers commis pour les acheminer est moindre, étant donné qu'ils le font à pied. Ces policiers n'ont pu acheminer que 36 sur les 67 attendus pour la comparution. Vers 18h00, heure locale, ces cinq policiers ont religoté



Vue de la partie Ouest de la ville de Matadi (Kongo-Central). Radio Okapi/Ph. Nana Pluriche Mambu

ces 36 prévenus pour les ramener à la prison.

Or, selon Pi-Ronsard Bonyeme Bongwasa, président du tribunal de grande instance de Matadi, cette façon d'acheminer les prévenus présente beaucoup de risques. Il reconnaît que, depuis sa prise de fonction, « cette problématique constitue une épine sous (son) pied. » Selon lui, le véhicule devant faire ce travail est dans la ville de Matadi, mais il dit ne pas comprendre ce qui empêche les dirigeants de la province de le mettre à la disposition de cette instance pour le déplacement des prévenus.

Mise en accusation du chef de l'Etat : un faux débat !

« _Omer, on ne te sent pas !_ ». L'observation est d'un confrère surpris de mon absence d'abord du débat autour de l'affaire des juges Noël Kilomba et Jean Ubulu de la Cour constitutionnelle nommés à la Cour de cassation, ensuite de l'initiative de Martin Fayulu et Théodore Ngoyi de saisir la Haute cour pour haute trahison, la personne visée étant Félix Tshisekedi, le Président de la République.

Selon Théodore Ngoyi, « _En nommant le juge Ubulu et le juge Kilomba à la Cour de cassation, le président de la République a intentionnellement violé la constitution. En effet, au regard des dispositions de l'article 158, le chef de l'État doit attendre 2021 en avril, après le tirage au sort pour que dans le groupe du Conseil supérieur de la magistrature, un juge, seul juge, soit remplacé après le tirage au sort. Et que le dans le groupe Parlement qu'il y ait aussi un juge à remplacer. Pour le moment, il n'y a pas des juges en fin de mandat et le mandat du juge à la Cour constitutionnelle ne peut pas prendre fin par décision du président de la République. Il prend fin par décès, par expiration du mandat ou par démission volontaire ou par démission d'office. Nous ne sommes pas dans ce cas d'espèce ».

Il précise d'ailleurs : « _En l'ayant fait, le président de la République s'est rendu coupable de haute trahison, il est loisible au Sénat et à l'Assemblée nationale réunis en Congrès de le mettre en accusation s'il y échet. Nonobstant ce qu'en dit le règlement du Congrès et même le règlement de la Cour constitutionnelle, les dispositions constitutionnelles étant au-dessus de toutes les autres dispositions, il est loisible au Sénat s'il y échet de mettre en accusation le président de la République pour violation intentionnelle de la Constitution_ »

Retenons l'incise « *même le règlement de la Cour constitutionnelle ».*

Quant à Martin Fayulu, il affirme sur Radio Okapi le 1er septembre 2020 : « _Nous disons que nous voulons construire un Etat de droit. Ce n'est pas un mot qu'on lance en vain. Il faut que les actes suivent. M. Tshisekedi n'est pas légitime. Il pose des actes en violation intentionnelle de la



constitution. M. Félix Tshisekedi court un risque énorme. Il doit être traité de haute trahison ».

Depuis, c'est le branle-bas de combat dans les médias. Et comme pour vouloir se faire rappeler au bon souvenir des distributeurs des maroquins (Félix et Joseph), chacun y va avec son « *Nous, ressortissants de... (...), prenons à témoin l'opinion tant nationale qu'internationale ».*

Pourtant, tout le monde a la facilité de faire comme les chrétiens de Bérée. Ils allaient, eux, vérifier à la source tout enseignement qui leur paraissait nouveau ou difficile.

Cette source, pour nous Congolais, c'est la Constitution, et avec elle, notons-bien, la loi instituant la Cour constitutionnelle et le règlement intérieur de cette instance judiciaire.

Question : quand est-ce qu'il y a haute trahison dans le chef du Président de la République ? Réponse aux termes de l'article 165 de la Constitution : « _il y a haute trahison lorsque le Président de la République a violé intentionnellement la Constitution ou lorsque lui ou le Premier ministre sont reconnus auteurs, coauteurs ou complices de violations graves et caractérisées des Droits de l'Homme, de cession d'une partie du territoire national_ ».

Qui peut saisir la Haute cour ? Réponse aux alinéas 2 et 3 de l'article 162 : « _Toute personne peut saisir la Cour constitutionnelle pour inconstitutionnalité de tout acte législatif ou réglemen-

taire. Elle peut, en outre, saisir la Cour constitutionnelle, par la procédure de l'exception de l'inconstitutionnalité invoquée dans une affaire qui la concerne devant une juridiction_ ».

Que se passe-t-il par la suite ? Réponse à l'article 166 : « _La décision de poursuites ainsi que la mise en accusation du Président de la République et du Premier ministre sont votées à la majorité des deux tiers des membres du Parlement composant le Congrès suivant la procédure prévue par le Règlement intérieur_ ».

Il y a en vérité six étapes à franchir :

- la première : relever l'article violé (responsabilité de l'accusateur)

- la deuxième : saisir l'instance judiciaire compétente (responsabilité de l'accusateur)

- la troisième : saisir le Congrès (responsabilité de l'accusateur ou d'un parlementaire)

- la quatrième : siéger en Congrès pour décider de la mise en accusation (responsabilité des députés nationaux et des sénateurs réunis pour la circonstance)

- la cinquième : siéger, toutes affaires cessantes, et rendre l'arrêt (responsabilité de la Haute cour), et

- la sixième étape (la plus décisive) : procéder au déguerpissement (responsabilité de la Pnc).

On a beau chercher la faisabilité des étapes et ne la voit pas. Car, au stade actuel, la Cour elle-même ne peut pas fonctionner.

Elle attend la rentrée parlementaire prévue le 15 septembre prochain. Dans dix jours. On peut envisager la cérémonie de son investiture vers fin septembre et début octobre 2020.

Dès lors que ni Martin Fayulu, ni Théodore Ngoyi ne sont des parlementaires (le premier a renoncé à son mandat de député national), on ne voit personne à l'Assemblée nationale ou au Sénat faire circuler une pétition de déchéance du Président de la République. Katumbi et Bemba ne laisseront leurs parlementaires s'engager dans cette voie. Et même au sein du Fcc, il n'est pas acquis d'obtenir des voix pour l'aventure susceptible d'être un grand saut dans l'inconnu.

L'aventure, dis-je ? Oui. Parce que – et c'est ici que se comprend l'incise de Théodore Ngoyi – dans le Règlement intérieur de la Cour constitutionnelle, il y a deux articles qui dérangent. Le premier, c'est le 49. « _Dans le cas où la Cour constitutionnelle déclare contraire à la Constitution le texte attaqué, celui-ci cesse de produire ses effets à compter du prononcé de la décision_ », dispose-t-il.

Mais le *couperet,* c'est l'article 50. En voici le libellé : « _Lorsque la Cour constitutionnelle constate la non conformité à la Constitution d'une loi, d'une ordonnance ou d'un acte réglementaire, l'autorité concernée est appelée à se conformer à la situation juridique résultant de cette décision_ ».

En d'autres mots, s'il s'avère que les ordonnances de nomination des juges Kilomba et Ubulu violent la Constitution, la Cour constitutionnelle ne prononce pas d'office un arrêt de déchéance du Président de la République, comme en pensent d'aucuns. Elle sollicite du Chef de l'Etat un acte de conformité !

Voilà pourquoi il n'est pire bataille dans la vie que celle qu'on mène contre soi.

L'autre dirait même contre son ombre.

Or, il est de notoriété publique que la bataille contre son ombre n'est que *distraction...*

Omer Nsongo die Lema

@OmerLema
E-mail

: omernsongo@gmail.com

Facebook : Omer Nsongo
(NDLR: le titre est de LR)

Diplomatie: Un casse-tête nommé Vincent Karega

Ambassadeur du Rwanda à Kinshasa depuis le mois de juillet dernier, Vincent Karega est déclaré... « persona non grata » par une opinion congolaise qui lui reproche d'avoir tenu des « propos désobligeants » vis-à-vis de l'Etat accréditaire. Une pétition a été lancée par des activistes de la société civile afin d'obtenir son expulsion. C'est un cas sans précédent dans l'histoire de la diplomatie zaïro-congolaise. A l'analyse, on voit mal le gouvernement congolais faire droit à cette « exigence populaire ». Il reste que



pays ».

Au commencement était un tweet posté le 24 août par le Congolais Benjamin Babunga en commémoration du massacre de Kasika (Sud-Kivu). Une tuerie massive imputée aux militaires rwandais, un



Martin Fayulu Madidi

le diplomate rwandais aura du mal à redorer son image. Il s'est décrédibilisé.

Dans un communiqué conjoint daté du 27 août 2020, les organisations citoyennes « Lucha » et « Filimbi » demandent au gouvernement congolais de procéder à l'expulsion « sans délai » de l'ambassadeur Vincent Karega. Le même jour, l'opposant Martin Fayulu Madidi, président de l'ECID et membre de Lamuka, a enfoncé le clou en déclarant que ce diplomate « doit être purement et simplement expulsé de notre

certain 28 août 1998. « Des militaires rwandais tuent sans relâche plus de 1.100 personnes, brûlant des villages entiers sur un trajet de 60 kilomètres, de Kilungutwe à Kasika. Parmi les victimes, Mwami François Mubeza et l'Abbé Stanislas », écrivait le Congolais.

Sur un ton empreint de condescendance, l'ambassadeur Vincent Karega réagit: « Incohérence flagrante entre image et histoire. Narratif simpliste pour des accusations graves. Accuser sans évidence s'appelle calomnie. Villa-

ges sans noms, 1.100 morts avec deux noms. Circonstances de crimes et identité de criminels non dévoilée. Accusation ou propagande? »

Karega assure être natif de Walungu au Sud-Kivu. Il aurait étudié à l'université de Lubumbashi de 1984 à 1989. En parcourant son CV, il apparaît que l'homme a rejoint le régime du FPR (Front patriotique rwandais) en 1995. Des cas semblables sont légion. A titre d'exemple, Manzi Bakuramutsa, représentant du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) au Mali en tant que Zaïrois, a rejoint les nouveaux maîtres de Kigali sans restituer, au préalable, son passeport diplomatique. L'ex-Zaïrois sera nommé successivement ambassadeur du Rwanda aux Nations Unies à New York et à Bruxelles.

Karega pouvait-il ignorer que dès le mois d'octobre 1996, les troupes rwandaises ont agressé le territoire du pays qui s'appelait encore Zaïre sous couvert de la « rébellion des Banyamulenge » ? Monseigneur Christophe Muzihiriwa a été tué lors de ces attaques.

« EXPULSION SANS DÉLAI »

Dans leur communiqué, les mouvements

Filimbi et Lucha justifient leur demande en qualifiant l'attitude des autorités rwandaises de « révisionniste » et de méprisante « envers les victimes de leurs crimes ». Ils demandent au gouvernement congolais « d'expulser sans délai » l'ambassadeur rwandais « en signe de protestation contre l'attitude de ce dernier et les menaces de James Kabarebe contre docteur Denis Mukwege ». Un sit-in est prévu le vendredi 4 septembre 2020 devant... la résidence de l'ambassade du Rwanda.

C'est la première fois que la « clameur

les 9 voisins qui entourent le Congo-Kinshasa.

Le premier alinéa de l'article 41 de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques stipule: « Sans préjudice de leurs privilèges et immunités, toutes les personnes qui bénéficient de ces privilèges et immunités ont le devoir de respecter les lois et règlements de l'Etat accréditaire. Elles ont également le devoir de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de cet Etat ».

A première vue, les faits reprochés au diplomate rwandais n'entre pas dans cette



Jolino Diwampovesa Makelele

publique » (rien de péjoratif) exige le départ d'un chef de mission diplomatique. Comme pour relativiser cet « incident », le ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement Jolino Diwampovesa Makelele a eu ces mots: « J'attache peu de considération à ce genre de déclaration au risque de jeter l'huile sur le feu ». On peut gager qu'il s'agit de la position du gouvernement congolais.

La diplomatie a pour objectif la paix. Depuis son avènement à la tête du Congo-Kinshasa, le président Felix Tshisekedi n'a jamais fait mystère de sa volonté de promouvoir la « paix » et des « relations amicales » avec

définition. On pourrait, à la rigueur, reprocher à l'intéressé d'avoir tenu des « propos désobligeants » à l'égard du pays d'accueil. Que faire? La problématique reste un véritable casse-tête diplomatique.

Ancien ambassadeur du Rwanda en Afrique du Sud, Karega suscite, à tort ou à raison, une vive méfiance au sein d'une opinion congolaise qui garde encore des plaies psychologiques non cicatrisées en ce qui concerne le Rwanda de Paul Kagame. Une certitude: Vincent Karega aura un « mandat pourri ». Il s'est décrédibilisé auprès de la très bouillante société civile congolaise...

Baudouin Amba Wetshi

MALI

L'ancien président IBK a quitté le Mali pour Abu Dhabi

L'ex-président du Mali, Ibrahim Boubacar Keïta, a quitté samedi soir Bamako pour des soins aux Emirats arabes unis, plus de deux semaines après son renversement par une junte qui a ouvert le même jour des consultations sur la transition.

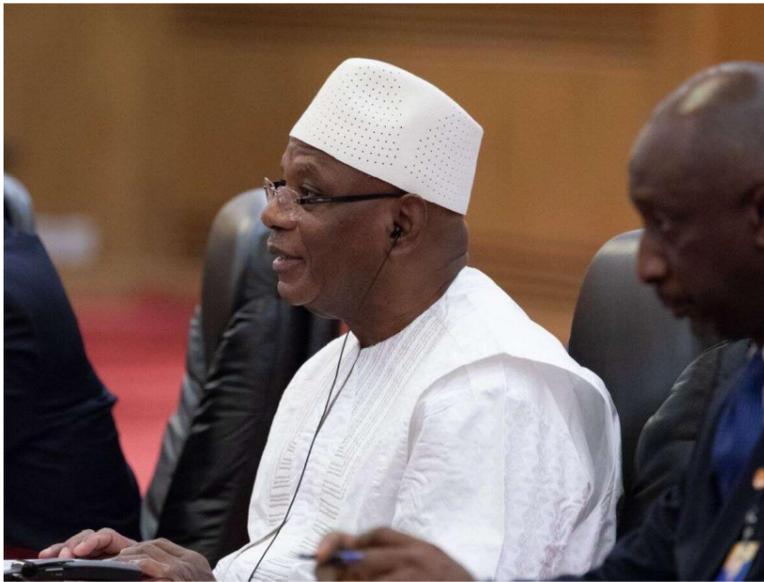
M. Keïta dit IBK, "a quitté par vol spécial Bamako cette nuit pour Abou Dhabi pour des soins" médicaux, a dit à l'AFP une source aéroportuaire.

La famille de l'ex-président a confirmé, indiquant qu'"il a été autorisé à partir avec deux personnes à Abou Dhabi" à bord d'un avion envoyé par les Emirats.

"Nous avons effectivement pour des raisons humanitaires accepté son départ (de Bamako) mais à des conditions", a dit samedi à l'AFP, sans plus de précisions, un responsable de la junte qui a renversé le 18 août le président Keïta.

Le colonel Assimi Goïta (au centre), chef du Comité national pour le salut du peuple, est accompagné par le porte-parole du groupe, Ismael Wague (à gauche), à Bamako, au Mali. (Photo AP)

Le départ du Mali pour des soins à l'étranger de M. Keïta, 75 ans, avait été évoqué peu après sa



chute le 18 août. Il s'est précisé en début de semaine à la suite, selon ses médecins, d'un court AVC pour lequel il a été hospitalisé mardi dans une clinique de Bamako qu'il a quittée jeudi.

Le pouvoir de M. Keïta a été affaibli par des mois de contestation face à une grave crise sécuritaire, économique et institutionnelle, mais aussi la corruption reprochée à toute la classe politique.

Cette crise sécuritaire per-

siste. Samedi matin, deux militaires de la force française au Sahel "Barkhane" ont été tués et un grièvement blessé par une bombe artisanale dans la région de Tessalit (nord), selon un communiqué de la présidence française.

Au moins dix soldats maliens avaient été tués jeudi dans une embuscade dans le centre du pays, près de la frontière mauritanienne. C'était la troisième fois que l'armée essayait de sévères pertes depuis le putsch. AFP

CAMEROUN

Vive inquiétude à Bamenda après des tirs entre armée et séparatistes

Au Cameroun, la situation est toujours très tendue à Bamenda, dans la région anglophone du Nord-Ouest, où de violents échanges de tirs entre l'armée et des combattants séparatistes ont été signalés en milieu de semaine. La population civile est prise en étau. Un tel niveau de violence dans cette zone n'avait plus été observé depuis fin 2019.

Si la violence a baissé d'un cran, des tirs sporadiques ont encore été signalés, ce samedi 5 septembre dans plusieurs quartiers de Bamenda, dans la province camerounaise anglophone du Nord-Ouest. Ailleurs, après quatre jours suspendus par la peur, quelques commerces ont timidement commencé à rouvrir.

Partout, l'inquiétude reste vive, surtout depuis la décision des autorités préfectorales d'interdire la circulation des motos, y compris pour les commerçants, à partir du lundi 7 septembre. Cette décision a été annoncée vendredi, à l'issue d'un Conseil de sécurité, au motif que les séparatistes utilisent ce moyen de transport pour mener leurs attaques-éclair, dont celle qui a coûté la vie à un inspecteur de po-



lice, mardi 1er septembre. Un acte « barbare », s'est indigné le porte-parole du gouvernement.

Crainte de représailles

Outre l'impact économique d'une telle interdiction sur une population déjà très éprouvée, ce qui inquiète la société civile, c'est la réaction des séparatistes. Ils ont annoncé, en retour, une interdiction de circuler pour « tout véhicule », ce qui fait craindre des représailles contre quiconque braverait cette décision, comme ce fut le cas par le passé.

Ce samedi, quelques bar-

rages tenus par les séparatistes étaient déjà signalés sur l'axe Boyo-Bamenda. « Ils doivent arrêter de se servir des civils pour mener leur guerre », s'indigne Joseph Ayeah Chongsi, directeur de l'ONG Center for Human Rights and Peace Advocacy (Chrapa).

Comme beaucoup à Bamenda, il fustige aussi bien la violence des séparatistes que les méthodes des forces de sécurité qu'il accuse, dans leur traque, de « s'en prendre de manière aveugle aux populations civiles désarmées ». Aucun bilan indépendant des affrontements de cette semaine sur les civils n'est pour le moment disponible. RFI

Un homme d'affaires angolais dans le viseur de la justice suisse

Marié à la fille d'un ancien président angolais, Carlos Manuel de São Vicente ouvrait des comptes à Genève pour lui, son épouse, ses trois enfants, ses sœurs, ses neveux et ses nièces. La justice suisse l'accuse de blanchiment. Par notre correspondant à Genève, Ian Hamel

Il ne s'agit plus cette fois d'Isabel dos Santos, surnommée la « princesse de Luanda », la fille de José Eduardo dos Santos, le président de l'Angola de 1979 à 2017, mais d'Irene Alexandra da Silva Neto, la fille du précédent, le premier président d'Angola, Antonio Agostinho Neto, mort à Moscou en 1979. Ou plutôt de son mari, Carlos Manuel de São Vicente, à la tête d'une multitude de compagnies d'assurances et de réassurances, domiciliées en Angola, aux Bermudes et au Royaume-Uni. Seul point commun entre les deux familles régnantes : des centaines de millions de dollars qui pourraient avoir été pompés dans les caisses du pays.

Antonio Agostinho Neto de même que José Eduardo dos Santos sont issus du Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA), une organisation anticolonialiste marxiste-léniniste, alliée à l'époque à l'URSS et à Cuba. Irene Alexandra da Silva Neto a d'ailleurs été députée et vice-ministre de la Coopération. Quant à son mari, Carlos Manuel de São Vicente, économiste de formation, il se retrouve à la tête d'un géant de l'assurance en Angola, le groupe AAA, très lié à Sonangol, la compagnie pétrolière étatique d'Angola. Comme le résume le site d'investigation Gotham City, qui révèle l'affaire, par décret présidentiel, « José Eduardo dos Santos confie le monopole de la gestion des risques des activités pétrolières du pays à Sonangol. Celle-ci aurait ensuite transféré cette activité, ainsi que la gestion de ses fonds de pension, au groupe AAA. »

Un virement de 212,9 millions

Active dans les banques, le pétrole, l'immobilier, les télécommunications, Isabel dos Santos pesait, avant sa chute, jusqu'à trois milliards de dollars. La fille de l'ancien président Neto et son mari jonglent eux aussi avec les milliards. En novembre 2018, le Ministère public genevois reçoit du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent une communication de « soupçons de blanchiment d'argent ». Carlos Manuel de São Vicente s'est fait virer en septembre 2018 sur son compte personnel 212 900 000 dollars avec pour seule mention « Transfert of funds ». Comme le souligne la Cour

de justice de Genève, il est « inhabituel » qu'un président de conseil d'administration « dispose en sa faveur de fonds appartenant à une société anonyme, de surcroît à une compagnie d'assurances régulée par l'État ». Au total, c'est plus d'un milliard de dollars qui ont transité sur les comptes de la famille.

Le Ministère public genevois a donc inculpé l'homme d'affaires angolais pour blanchiment et lui a séquestré autour de 900 millions de dollars. Depuis 2018, l'affaire ne se serait pas ébruitée si Carlos Manuel de São Vicente, qui rejette les accusations de blanchiment portées contre lui, n'était pas allé devant la Cour de justice pour débloquent sa cagnotte. Le 9 juillet, la Chambre pénale de recours l'a débouté, soulignant qu'à ce stade de l'enquête « les indices de la commission d'une infraction pénale en mains du Ministère public sont suffisants pour justifier le maintien du séquestre ».

Si la justice angolaise répond

Toutefois, la justice suisse évoque des « transactions financières complexes à l'arrière-plan économique difficilement compréhensible », et reconnaît que l'avancement de l'enquête « dépend en grande partie du résultat de la commission rogatoire adressée à l'Angola ». Or, Luanda n'a toujours pas répondu. Il n'est pas certain que la justice angolaise réponde un jour à la suisse. Par ailleurs, si le pays africain lui-même n'incrimine pas le patron du groupe AAA, il sera difficile de continuer à le poursuivre pour blanchiment. En effet, pour qu'il y ait blanchiment, il faut prouver qu'il y a eu précédemment un crime, en l'occurrence des détournements de fonds.

Carlos Manuel de São Vicente n'est pas encore totalement démuné. La Cour de justice nous apprend qu'« il a recouvré la disposition d'une partie de ses avoirs à la suite de la levée partielle du séquestre, le 18 avril 2019 ». Soit la modique somme d'environ 200 millions de dollars. De quoi survivre, lui et sa famille, encore quelque temps. Contactée par Le Point Afrique, Clara Poglià, l'avocate de Carlos Manuel de São Vicente, nous a répondu lundi matin que son « client

conteste fermement les charges à son encontre. Il confirme avoir toujours agi conformément à la loi ». Par ailleurs, il considère que « toute publication en lien avec la procédure viole le principe de la présomption d'innocence ainsi que le droit à la protection de la personnalité ».

lepoint.fr

Mostra de Venise 2020

Le film « Kinshasa Now » en compétition officielle dans la section « réalité virtuelle »

« Kinshasa Now », film en réalité virtuelle du réalisateur belge Marc-Henri Wajnberg, doit être présenté en compétition au Venice VR Expanded, section de la Mostra de Venise dédiée aux œuvres immersives. La compétition, qui aujourd'hui mercredi 2 septembre, sera cette année organisée en ligne suite à la pandémie de covid-19. L'opus, ayant nécessité pas moins de cinq ans de préparation et de travail, signe le retour de Wajnberg à Venise, où il avait déjà marqué les esprits en 2012 avec « Kinshasa Kids », avec dans le rôle principal la jeune Rachel Mwanza, alors sélectionnée dans la section parallèle Giornate degli Autori.

Cinq ans de préparation et de travail Grâce à un casque VR 360°, l'expérience interactive plonge le spectateur dans la vie de Mika, un adolescent de 14 ans qui, chassé de chez lui, se retrouve seul dans les rues de Kinshasa. » Le film est tourné dans un décor réel, avec de vrais comédiens. L'expérience existe en version linéaire de vingt-cinq minutes et en version interactive dont la durée varie, entre sept et vingt-cinq minutes, en fonction des choix du spectateur », signale Wajnberg Productions, société fondée en 1983 par Marc-Henri Wajnberg.

Durant le court-métrage de 25 minutes, des propositions sont ainsi faites au public, qui décide lui-même de la suite de l'histoire. Plus d'une quarantaine de scénarios s'offrent donc aux spectateurs. Le cinéaste explique que mener à son terme ce projet en République démocratique du Congo n'a pas été facile, car il reste dans les esprits de beaucoup de Kinois l'idée qu'il



est interdit de filmer ou de prendre des photos.

Interdiction qui avait été mise en place par le régime de Mobutu pour éviter de montrer la déliquescence du pays. Il rappelle que Kabila père et fils avaient reconduit l'interdiction, qui ne s'est assouplie il y a seulement quelques années, moyennant autorisations. » « Kinshasa Now » a par ailleurs été réalisé en période pré-électorale, temps particulièrement tendue dans le pays. Les cinq acteurs placés dans des centres

pour enfants de la rue

Marc-Henri Wajnberg a mis un point d'honneur à s'occuper de la réinsertion des cinq enfants jouant dans son film, plaçant les quatre garçons dans un centre où ils apprennent à lire et écrire, Chancelvie, la fille comédienne du film, dans un autre centre pour jeunes filles de la rue.

Outre le film en réalité virtuelle, le projet se veut pleinement transmédia et est dans cette optique, accompagné d'un documentaire autour de la vie de Chancelvie, d'un dossier pédagogique co-écrit avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ainsi qu'avec des professeurs belges, d'un livre et d'un site dédié. Marc-Henri Wajnberg est né en 1953 à Bruxelles.

YHR

La Tempête des Tropiques

Sortie du nouveau single « Tika Kwiti » de l'artiste rappeur Djo Makombo



L'artiste musicien Djo Makombo alias Djo Cortez, vient de sortir depuis jeudi sur les plateformes de téléchargement mobile, son nouveau single dénommé « Tika kwiti » fustigeant la dépravation des mœurs influencée par la prise des boissons par les jeunes, a-t-annoncé lundi l'artiste lors d'un entretien avec l'ACP.

Pour Djo Cortez c'est un opus conçu sous le style afrohouse et a pour message de conscientiser les jeunes kinois à prendre la boisson avec modération afin d'éviter de commettre des abus dus à l'ivresse dans la société. La chanson les sensibilise

aussi au côté nuisible de la bière à la santé humaine.

Djo Cortez qui œuvre depuis plusieurs années dans le milieu musical congolais, est un technicien spécialisé dans les styles hip hop, afrobeat et autres importés qui attirent les Kinois aujourd'hui. Il a déjà réalisé une dizaine des tubes dans le marché du disque tels que : « Crie encore », « Jeux ebongi » ...

Il a déjà fait plusieurs prestations musicales en RDC et sur la scène internationale, notamment à des festivals de musique pour défendre les couleurs du drap congolais. ACP

Sortie du nouveau single « Tika Kwiti » de l'artiste rappeur Djo Makombo

L'artiste musicien Djo Makombo alias Djo Cortez, vient de sortir depuis jeudi sur les plateformes de téléchargement mobile, son nouveau single dénommé « Tika kwiti » fustigeant la dépravation des mœurs influencée par la prise des boissons par les jeunes, a-t-annoncé lundi l'artiste lors d'un entretien avec l'ACP.

Pour Djo Cortez c'est un opus conçu sous le style afrohouse et a pour message de conscientiser les jeunes kinois à prendre la boisson avec modération afin d'éviter de commettre des abus dus à l'ivresse dans la société. La chanson les sensibilise aussi au

côté nuisible de la bière à la santé humaine.

Djo Cortez qui œuvre depuis plusieurs années dans le milieu musical congolais, est un technicien spécialisé dans les styles hip hop, afrobeat et autres importés qui attirent les Kinois aujourd'hui. Il a déjà réalisé une dizaine des tubes dans le marché du disque tels que : « Crie encore », « Jeux ebongi » ...

Il a déjà fait plusieurs prestations musicales en RDC et sur la scène internationale, notamment à des festivals de musique pour défendre les couleurs du drap congolais. ACP

Covid-19 : le coronavirus peint sur des toiles de Claudy Khan vieilles de dix ans

Le peintre congolais pense avoir peut-être avoir été sujet à une prémonition en peignant les neuf tableaux qu'il a répertoriés et dont l'un est exposé depuis quelques années au sein de la télévision kinoise B-One sans que nul n'y fasse cas.

Au départ, " en voyant la forme de ce virus qui ressemble étrangement à mes dessins, je me dis c'est une coïncidence ", affirme Claudy Khan. Quand il en vient à dénombrer près d'une dizaine de toiles avec cette même figure, il est juste interloqué. N'a-t-il pas été sujet à une sorte de prémonition ? " Aurai-je reçu un message ? Je m'interroge sérieusement ", nous confie-t-il, surpris lui-même de sa découverte.

Chose d'autant plus mystérieuse que, ajoute-t-il : " la plupart des toiles ont plus de dix ans ". À la mi-avril, en plein confinement, Claudy Khan fait une observation qui le laisse pantois. En examinant de près certaines de ses toiles, soit dit en passant toutes aussi superbes les unes que les autres, il y voit une forme familière qui revient sur au moins neuf d'entre elles. Il raconte au Courrier de Kinshasa que là, à cause de la foule d'informations quotidiennes reçues sur la Covid-19, un voile est comme tombé ! " Il a toujours existé en somme ! ", se dit-il. Et pourtant, " ce sont des dessins dont je ne dessinais pas nettement les contours. J'utilisais un effet de coulure hasardeuse de ma peinture ", nous explique-t-il. Mais le résultat obtenu est similaire à la représentation du coronavirus, ce nom tiré du latin signifie " virus à couronne ". Il fait référence à l'apparence qu'ont les virions vus sous un microscope électronique. Ils sont comme ornés d'une frange de grandes projections bulbeuses évoquant une couronne solaire.

" Le premier tableau je l'ai peint il y a douze ou treize ans ! ", nous signale Claudy Khan. Et de tous, c'est celui qui, à ses yeux, s'inscrit vraiment dans le contexte macabre de la Covid-19. Après observation de cette œuvre dont il a pris soin d'envoyer une photographie au Courrier de Kinshasa, Claudy Khan nous en livre un commentaire personnel. " On dirait qu'il y a un personnage à droite dans ce premier tableau. Mais je me souviens que c'était une coulure de peinture. Je l'avais laissée telle quelle... et là, quand je regarde, j'ai l'impression de voir l'ange de la mort... ! ", nous confie-t-il.



Un univers sombre

" Le second ressemble bien aux images de la Covid-19 en ce moment. Il est encore exposé à B-One TV ", nous informe le peintre. En effet, au regard de cette peinture, la forme du coronavirus peint en blanc se démarque bien de l'ensemble de l'univers représenté dans lequel il semble comme superposé. Et, les lueurs jaunes et orangées qui apparaissent à droite et à gauche ne cassent pas l'ambiance brumeuse qui se dégage d'une sorte d'écume où se distingue des espèces de nuage entre vert de cobalt et vert épinard. Néanmoins, deux toiles placées d'ailleurs côte à côte lors d'une exposition publique semblent faire exception. Cela devrait tenir des fonds gris brun et gris.

Au final, même les portraits, il y en a trois dans le lot des neuf toiles, quoique sublimes baignent dans un univers sombre. Noir et rouge brun sont dominants. Par ailleurs, il se trouve aussi un double portrait où une tête d'enfant est bien en vue dans l'un des deux coronavirus qui emplissent le tableau. Ce dernier semble écraser la tête d'un homme, Claudy lui-même, à qui il fait ombrage. C'est dire combien toute l'ambiance alentour, lumineux et obscur à la fois, les couleurs choisies par l'artiste, s'intègrent dans l'atmosphère tragique de la maladie à coronavirus. Le peintre s'est lui-même laissé surprendre par ses œuvres. " Je n'ai jamais pensé que je peignais des formes de virus ! ", dit-il dans un ton de stupéfaction. Mais le fait est là !



Tambwe Magloire s'engage avec le TP Mazembe pour 5 ans !

C'était dans l'air, c'est désormais officiel : le défenseur central congolais Tambwe Kalonji s'est engagé avec le Tout-Puissant Mazembe. Comme annoncé, les Corbeaux s'offrent les services du jeune central de 22 ans pour renforcer son arrière-garde.

Le club a officialisé la signature de Tambwe ce dimanche dans un communiqué. " Le TPM annonce la signature du jeune défenseur central Magloire Tambwe. Il a paraphé un bail de 5 ans avec les Corbeaux, soit jusqu'en 2025 " se réjouit le club. Le jeune défenseur fait aussi parti de ceux qui étaient sélectionnés pour le TIFOCO en janvier et devrait participer au CHAN.

Avec son 1m88 et ses 22 ans,



le défenseur formé à l'Ecofoot Katumbi, " est considéré comme l'un des meilleurs jeunes centraux du football congolais " d'après

Mazembe. Avec Don Bosco, Tambwe a livré 22 rencontres en Linafoot D1.

Footrdc.com

Surprenant premier renfort du TP Mazembe

Après un début de mercato dans le calme, le Tout-Puissant Mazembe va officialiser dans les prochains jours sa première recrue de la saison 2020-2021. Il s'agit d'un habitué de la sélection nationale A Prime et de la Linafoot qui jouera aux côtés de Kabaso Chongo et Tandi Mwape.

Les Corbeaux vont rapatrier un des leurs poulains. Le défenseur central de Don Bosco, Ntambwe Kalonji va intégrer l'effectif de Dragan Cvetkovic pour compléter le rang des centraux à Kamalondo. Connus pour son gabarit impressionnant et ses qualités athlétiques, l'ancien capitaine devrait arborer le maillot Noir et Blanc bientôt.



Lors de la saison dernière, Tambwe Kalonji formait l'arrière-garde de Don Bosco avec Atsi Florent. Régulièrement appelé chez les Léopards Locaux, il était de l'équipe vainqueur du TIFOCO

en janvier dernier. Lors des dernières listes pour le CHAN, Tambwe Kalonji était parmi les choix de Christian Nsengi et Pamphile Mihayo.

Footrdc.com

Jean-Marc Makusu: «Pour l'instant, je suis dans l'AS V. Club»

L'avant-centre de l'Association Sportive V Club de Kinshasa, Jean-Marc Makusu s'est livré à Veatv. L'ancien joueur du Daring Club Motema Pembe a évoqué son avenir sous le maillot des dauphins noirs de la capitale après avoir contracté une blessure qui l'a écarté du terrain pendant près de deux ans.

Jean-Marc a hâte de retrouver l'aire de jeu cette saison. L'homme ne pense qu'à son retour sous le maillot du club Vert et Noir de la capitale : « Je vais jouer. Quand je travaille, ça veut dire que tout ira bien et pour la suite, seul Dieu qui



sait où nous allons », a-t-il fait savoir et de confirmer : « Pour l'instant, je suis dans l'AS V. Club ».

Malgré une concurrence qui s'est invitée dans le secteur offensif de V Club, Jean-Marc attend travailler pour se faire une place au soleil. Les dernières ar-

rivées au cours de ce mercato ne semblent pas perturber le moral de Mundele : « Ouais, c'est le football, quand nous venons travailler, personne ne vient travailler pour ne rien gagner non. Quand nous travaillons, c'est pour avoir les résultats ».

Footrdc.com

Barça: retour à l'entraînement ce lundi pour Messi



tard que le reste de l'équipe.

Passe ton test d'abord

Barcelone a envoyé une équipe médicale au domicile du joueur de 33 ans à Castelldefels et les résultats

Lionel Messi a passé un test PCR à domicile et si le résultat s'avère négatif, il rejoindra l'entraînement collectif du Barça ce lundi.

Tout est bien qui finit bien... Après une longue saga qui aura tenu en haleine les fans du Barça pendant plusieurs jours, Lionel Messi est en passe de rentrer au bercail. *Marca* affirme ainsi que l'international argentin a passé un test PCR à domicile et si le résultat s'avère négatif, il rejoindra Ronald Koeman et le reste de l'équipe pour l'entraînement de pré-saison, ce lundi, soit une semaine plus

tats tomberont lundi. Des résultats qui détermineront s'il peut enfin rejoindre ses coéquipiers. Messi a annoncé le 25 août qu'il allait quitter Barcelone, mais après 11 jours de tractations, La Pulga a finalement révélé vendredi qu'il resterait au moins un autre saison chez les Blaugrana. À noter que le club catalan devrait disputer son premier match amical de pré-saison contre le Nastic Tarragona samedi prochain, mais il est peu probable que Messi y participe en raison de son manque de forme physique.

football365

Nouvelles rassurantes pour Cristiano Ronaldo !

Le sélectionneur du Portugal, Fernando Santos, a évoqué l'état physique de Cristiano Ronaldo, forfait lors du match contre la Croatie ce samedi (4-1).

Cristiano Ronaldo va mieux ! Fernando Santos l'a assuré ce samedi soir. Touchée à un orteil, la superstar de la Juventus avait déclaré forfait pour le match du Portugal contre la Croatie, ce qui n'a pas empêché sa sélection de signer une victoire nette et sans appel (4-1).

« Il s'est entraîné aujourd'hui et il se sent beaucoup mieux, a expliqué le sélectionneur du Portugal. Demain,

il s'entraînera à nouveau et a priori il ira en Suède, puis nous prendrons une décision », a conclu Santos.

Santos satisfait de Lopes

Le technicien portugais est également revenu sur la titularisation d'Anthony Lopes, le portier de l'OL, dans les buts. Un retour gagnant pour le gardien des Gones. « Pour moi, ce n'était pas une surprise. Je suis tenu d'observer ce qu'il se passe aux entraînements et Anthony Lopes avait plus de temps de jeu. Rui Patrício est un joueur fondamental mais il ne jouait pas depuis trois semaines ».

football365

Mercato : l'attraction Jackson Muleka a atterri au Standard de Liège

Le jeune attaquant congolais, Jackson Muleka est arrivé en Belgique ce samedi 5 septembre 2020. Près d'un mois après la signature de son contrat, le co-meilleur buteur la Linafoot D1 édition 2019-2020 (12 buts) a débarqué en Belgique chez les Rouches du Standard de Liège où il est désormais lié pour les 4 prochaines années.

Le joueur formé à l'école de football du TP Mazembe Englebert devra passer près de deux semaines en isolement, Covid-19 oblige ! Jackson Muleka ne pourra être présenté au public qu'après la quatorzaine. L'avant-centre pourrait rejoindre le groupe que vers la fin du mois courant.

Auteur 57 buts en 89 rencontres sous les maillots du club de Kamalondo, Jackson Muleka a affolé les compteurs en deux saisons au plus haut. Le jeune prodige au talent ineffable a attiré les regards des prédateurs des marchés de transferts. Pour l'enrôler dans ses rangs, le Standard de Liège a déboursé 1,5 millions d'euros selon la presse belge.

Foot RDC

Haut-Katanga

Moïse Katumbi au secours des finalistes du secondaire

Après plus de 4 mois d'état d'urgence sanitaire, le gouvernement de la République a décidé le retour aux cours des finalistes des humanités et des universités et instituts supérieurs du pays. Décision saluée avec circonspection par des parents qui ont reproché au pouvoir exécutif d'avoir fait les choses à moitié. En effet, avec les effets collatéraux de la pandémie de coronavirus, maints parents se retrouvent dans une forte crise financière pour prendre en charge les frais exigés par les épreuves d'examen d'Etat, notamment.

En dépit de l'absence de cours pendant plus d'un trimestre, les promoteurs et préfets d'écoles ont exigé la totalité des frais de minerval, sans la moindre objection du gouvernement. Pire, ils ont exigé, dans un laps de temps très court, de payer les frais

de la session de dissertation, puis de la session ordinaire, évalués à plus de 100 dollars. Toujours sans le moindre doigt interpellateur du pouvoir central. Une véritable caution à l'anarchie et au pillage des parents !

Sans exagérer, beaucoup d'enfants seront exclus de cette session qui s'ouvre ce matin en raison de la pauvreté des parents. Heureusement pour ces finalistes du Haut-Katanga, la magnanimité du Président de Ensemble pour la République a été au rendez-vous. Et au moment crucial. En effet, répondant au cri de détresse de ces enfants, Moïse Katumbi Chapwe a opportunément ordonné la réfection des bâtiments de l'école devant servir de centre de l'Exétat.

Dans le même temps, le Chairman de TP Mazembe a payé tous les frais afférents à la session pour tous les fi-



nalistes des villages de Kole, Kabimbi, Kashobwe, Lupembe, etc. Ce qui explique

toute la joie des heureux bénéficiaires, mais aussi du corps enseignant du centre.



Tous ont remercié le Président Moïse Katumbi Chapwe. LR

Alliance des Mouvements du Kongo

Claudiel Lubaya passe le flambeau à Salomon Kalonda Della

Fort de ses 19 partis, 2ème force de l'opposition au sein des institutions nationales en RDC, la plateforme politique Alliance des mouvements du Kongo, AMK en sigle, est passée depuis ce jeudi 3 septembre 2020 sous la houlette du président Salomon Kalonda Della, en remplacement de l'honorable Claudiel Lubaya, à l'issue d'un vote plébiscite qui s'est tenu dans la capitale Kinshasa.

Ainsi donc, celui qui jusqu'à présent présidait aux destinées du PND, première force politique de ce regroupement, avec 12 députés nationaux à son actif, se dote de la mission de préparer dès à présent les prochains scrutins dans le but d'en améliorer les performances.

Ses paires, son prédé-



cesseur en premier, n'en doute pas, en saluant ses capacités managériales éprouvées.

Affichant complet, les membres de la conférence des présidents de L'AMK ont tous répondu présents à ce grand rendez-vous. Sam Bokolombe de l'Adur, Kumb Kumbel de l'Anader, Huit

Mulongo, Samy Lubaki du CRDD, Chérubin Okende du FSIR, Jean Claude Mvuemba du Mpcr, André Masumbu du RECO, Claudiel Lubaya de l'UDA, Fillia Tshipasa du COFEDEC, et le nouveau président du regroupement, Salomon Kalonda Della pour le compte du PND

Bientôt de nouveaux comités à l'Enseignement supérieur et universitaire

Dans sa note d'information sur le processus du lancement de la mise en place des Comités de Gestion dans certains Etablissements Publics de l'ESU soumis au conseil des ministres de ce vendredi 04 septembre 2020, le Ministre de l'ESU Thomas Luhaka a rappelé la nécessité de procéder à une sérieuse évaluation de la situation et à la mise en place d'une stratégie pour faire face aux défis, notamment par la nomination des animateurs et dirigeants des établissements d'enseignement supérieur et universitaire concernés.

C'est à cette tâche que se sont attelés les responsables des Conseils d'administration des Universités (48), des Instituts Supérieurs Pédagogiques (232) et des Instituts Supérieurs Techniques, Artistiques et Technologiques (275).

Parmi les critères relatifs à l'examen des mises en place à intervenir, il a été retenu la vacance des postes, le dépassement du mandat statutaire ou le dysfonction-

nement des Comités de Gestion desdits établissements.

Il a été également souligné la nécessité d'adopter une stratégie de mise en place progressive.

Quant aux critères de nomination des membres des Comités de Gestion, il a été rappelé la nécessité de respecter scrupuleusement ceux qui sont prévus dans la Loi-cadre (Article 153) et dans la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018. A cet effet, les candidatures seront examinées par les Conseils d'Administration desdits établissements, qui feront ensuite des propositions au Ministre de l'Esu.

Enfin, il a été rappelé la nécessité que les nominations des candidats retenus soient faites par les autorités matériellement compétentes selon les cas, et ce, conformément à la réglementation applicable en la matière.

Après débats et délibération, cette note a été adoptée.

Thierry Mfundu